

Foire Aux Questions

Affectation des stagiaires

18/06/2026
Rectorat de Nantes

Inscription – Compte – Campagne de saisie

Je n'arrive pas à m'inscrire. Que dois-je mettre comme pseudo ?

Vous pouvez mettre ce que vous voulez comme pseudo ! Cependant retenez-le car il vous servira par la suite pour vous connecter.

J'ai fait une erreur de frappe dans mon adresse mail lors de l'inscription à DAMAS, comment puis-je la corriger ?

Vous ne pouvez pas corriger votre adresse électronique. Si vous avez fait une erreur de saisie lors de votre inscription, vous devez créer un nouveau compte. Il n'est pas nécessaire de choisir un autre pseudo.

À noter : pensez toujours à vérifier votre saisie. Une erreur notamment sur votre date de naissance, votre nom d'usage, votre prénom ou votre numéro SIAL peut avoir des conséquences importantes sur l'affectation que vous obtiendrez.

Je me suis inscrit(e) sur DAMAS mais je n'ai pas reçu le mail avec le mot de passe. Que se passe-t-il ?

Si cela ne fait que quelques minutes que vous êtes inscrit(e), patientez encore un peu puis vérifiez à nouveau votre courrier. Pensez aussi à vérifier que le mail envoyé par DAMAS n'est pas dans le dossier "Courrier indésirable", "Spam", "Junk" ou encore "Quarantaine".

Puis-je changer mon mot de passe ?

Il n'est pas possible de changer le mot de passe associé à un compte DAMAS.

Mon compte est bloqué et je n'arrive plus à modifier mes informations ou mes vœux. Que puis-je faire ?

Les informations associées à un compte DAMAS ne peuvent être modifiées que pendant la campagne de saisie durant laquelle ce compte a été créé. Vous pouvez cependant toujours vous connecter sur DAMAS avec vos identifiants, notamment pour éditer la fiche récapitulative qui vous est demandée comme pièce pour votre dossier.

Je ne trouve pas ma discipline dans les choix proposés. Que dois-je mettre ?

Si votre discipline n'apparaît pas dans la liste de choix, vous pouvez alors sélectionner la discipline "Z9999 – AUTRE".

Attention : certaines disciplines peuvent apparaître deux fois dans la liste, c'est qu'elles existent à la fois pour l'enseignement professionnel et pour l'enseignement général. Si vous êtes PLP, choisissez la discipline comportant la mention "PLP". Si vous n'êtes pas PLP, choisissez la discipline ne comportant pas cette mention.

À quoi correspond le numéro identifiant SIAL qui m'est demandé ?

Il s'agit de votre numéro d'inscription au concours, vous pouvez le retrouver sur votre convocation au concours. Il est normalement composé de 14 caractères qui correspondent à la combinaison du numéro de candidature (11 chiffres) suivis du numéro d'inscription (3 chiffres).

Veillez à prendre un soin tout particulier lors de sa saisie sur DAMAS car c'est l'identifiant SIAL qui nous permet, lors de la phase d'affectation au sein de l'académie, de faire le lien entre les vœux que vous saisissez et les informations que nous recevons du Ministère.

Vœux – Barèmes – Liste des supports

Suis-je obligé(e) de saisir des vœux ?

Tous les lauréats des concours de la session de cette année ou d'une session antérieure en report de stage et affectés par le ministère au sein de l'académie de Nantes, ainsi que les fonctionnaires stagiaires non évalués en prolongation de stage ou en congé sans traitement, sont invités à formuler des vœux sur le serveur académique DAMAS. Les dates d'ouverture de la saisie sont disponibles sur le site académique

e<https://www.ac-nantes.fr/affectation-des-stagiaires-du-second-degre-de-l-enseignement-public-123164>

À noter : si vous ne saisissez pas de vœux d'affectation, vous serez affecté(e) selon les besoins du service, ce qui peut avoir pour conséquence une affectation loin de votre domicile et / ou de votre famille.

Dois-je renseigner tous mes vœux ?

Oui vous le devez. Vous ne pouvez d'ailleurs pas valider votre dossier DAMAS si vous ne saisissez pas l'ensemble des 9 vœux.

À noter : vous ne pouvez pas choisir plusieurs fois la même zone ou le même département.

Pouvez-vous m'indiquer quel est mon barème et à quelle place je me situe dans la liste des enseignants stagiaires de ma discipline affectés dans l'académie ?

Nous ne communiquons ni barème, ni rang de classement dans la liste des stagiaires nommés dans l'académie.

Comment puis-je indiquer ma préférence pour un type d'établissement précis (CLG, LYC, LP, ...) ?

Il n'est pas possible d'émettre de préférence pour une affectation sur un type d'établissement particulier.

Comment puis-je indiquer que je souhaite être affecté sur un établissement précis ?

Vous ne pouvez pas indiquer d'établissement dans vos vœux. Le vœu le plus précis que vous pouvez saisir est le vœu de type commune.

Je voudrais faire des vœux d'affectation sur deux communes ou plus, comment dois-je m'y prendre ?

Vous ne pouvez émettre qu'un seul vœu de type commune. Vous pouvez par contre utiliser les vœux de type zone pour englober les autres communes sur lesquelles vous souhaitez être affecté(e). Un vœu de type zone ne vous assure toutefois pas d'obtenir la ou les communes désirées.

À noter : un document disponible sur le serveur DAMAS vous permet de connaître les communes de chaque zone. Vous disposez aussi de cartes vous permettant de connaître la situation géographique des communes pour chaque département.

J'ai entendu dire qu'un établissement accueillera un stagiaire dans ma discipline à la rentrée prochaine mais il ne figure pas dans la liste des postes. Qu'en est-il ?

La liste des postes vacants est indicative. Même si elle est proche de la réalité, il se peut que des modifications de dernière minute soient apportées afin d'assurer un nombre suffisant de supports par rapport au nombre de stagiaires que l'académie accueille. Un ajout éventuel de support à la liste se fait lors des opérations d'affectation et nous ne sommes pas en mesure de vous assurer, lors de la saisie de vos vœux, si un établissement qui n'est pas dans la liste accueillera finalement un stagiaire dans votre discipline.

Pièces et justificatifs à fournir

Je n'ai pas encore mon diplôme, puis-je adresser une copie de mon relevé de notes attestant de l'obtention du diplôme ?

En l'absence de diplôme, un justificatif d'obtention du diplôme sera suffisant.

Attention : cela ne vous dispense pas de nous transmettre une copie de votre diplôme dès qu'il sera en votre possession.

Une lettre manuscrite de l'employeur de mon conjoint peut-elle servir d'attestation dans le cadre du rapprochement de conjoint ?

Oui mais veillez à ce que cette lettre manuscrite soit datée, signée et qu'elle indique les informations nécessaires comme la nature de l'emploi et qu'elle porte le cachet de l'entreprise.

Quel document dois-je fournir pour justifier de mon domicile ?

Vous pouvez au choix fournir une facture récente (eau, gaz, téléphone fixe ou mobile), un certificat d'imposition ou de non-imposition, une quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs, responsabilité civile), un titre de propriété ou une quittance de loyer.

À noter : la copie d'une facture électronique est acceptée.

A quoi sert le dossier de classement ?

Le dossier de classement permet de déterminer si les services que vous avez effectués avant votre année de stage peuvent être pris en compte pour améliorer votre échelon de départ, ce qui impacte notamment votre rémunération. Le dossier de classement est à envoyer, complété et signé, accompagné des pièces justificatives à l'adresse :

Rectorat de l'Académie de Nantes
Division des personnels enseignants (DIPE-merci de préciser la discipline)
4, rue de la Houssinière – BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

J'ai déjà fourni plusieurs des pièces demandées au ministère, dois-je aussi vous les envoyer ?

Les pièces fournies au ministère servent à votre affectation nationale et ne sont pas transmises aux académies, nous devons donc vous redemander ces pièces lors de votre affectation académique.